

### ÉLECTION DE NICOLE CHAMPAGNE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES AÎNÉS

Le Conseil des aînés de la MRC des Appalaches (CDA) a le plaisir d'annoncer l'élection de Madame Nicole Champagne au poste de présidente. Élué immédiatement après l'assemblée générale annuelle, du 18 novembre dernier, Madame Champagne succède donc à Monsieur Maurice Grégoire qui a choisi de ne pas briguer ce poste cette année, préférant celui de trésorier.

Très heureuse de sa nomination, Madame Champagne est toutefois bien consciente que la barre est placée très haut encore cette année. « C'en fut une de gros changements, dit-elle, et je sais que 2021 saura nous apporter son lot de défis. Nous nous devons de demeurer actifs et visibles, poursuit-elle, non seulement auprès des personnes aînées, mais également auprès des organismes que nous représentons. Plusieurs projets, dont l'objectif demeure le mieux-être des aînés, sont déjà sur notre planche de travail et nous vous tiendrons au courant, au fur et à mesure de leur évolution. »

Madame Champagne est la première femme à occuper la présidence de l'organisme depuis sa fondation en 1996. Elle y représente la Municipalité d'Adstock.



Mme Nicole Champagne

Soulignons que Nicole Champagne était vice-présidente du CDA depuis novembre 2018. Elle est également directrice internationale des Filles d'Isabelle depuis août 2018. Elle siège comme conseillère municipale à Adstock depuis 2015. À cela s'ajoute la vice-présidence du Transport adapté de la MRC des Appalaches et la présidence du Comité des bénévoles de Saint-Daniel.

Comptant œuvrer dans la continuité de ses prédécesseurs, la nouvelle présidente précise, notamment que le Bulletin Généralions + que produit Maurice Grégoire sera encore bien présent cette année.

Les autres élus au CDA sont : MM Yvan Corriveau (délégué de la Ville de Thetford), à la vice-présidence; Mario Dufresne (délégué de CATTARA), secrétaire; Maurice Grégoire (délégué de l'ITAT), trésorier composent le nouvel exécutif alors que MM Peter Whitcomb (délégué de MCDC), Normand Vachon (membre individuel) et Richard Fortier (délégué de l'AAVA) occupent des postes d'administrateurs. M. Philippe Chabot, maire de St-Jacques-de-Leeds, représente la MRC des Appalaches à titre de délégué d'office. Un poste d'administrateur demeure vacant. Quant à Charlie-Maud Gingras, organisatrice-communautaire du CISSS-CA secteur Thetford, elle participe aux réunions du conseil d'administration à titre d'invitée et agit comme conseillère auprès du Conseil d'administration du Conseil des aînés de la MRC des Appalaches.

Source : Communiqué du CDA

## L'UTILISATION DE LA VISIOCONFÉRENCE POUR L'AGA DU CDA A ÉTÉ UNE RÉUSSITE

Évidemment avec la COVID-19, la tenue d'une assemblée générale en présentiel aurait été compliquée et non-avenue. Alors, pour les membres du Conseil d'administration du Conseil des aînés de la MRC des Appalaches, il a fallu apprendre la technologie de la visioconférence. Au printemps et à l'été, les réunions du CA se tenaient par conférences téléphoniques. Puis à l'automne nous sommes passés aux réunions par plateforme électronique. La tenue de l'Assemblée générale annuelle réalisée le 18 novembre dernier a été une réussite dont nous sommes fiers. En effet, 69 % des membres de 2020-2021 étaient présents. .

## APPEL DE CANDIDATURE – MÉDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR



*L'hon. J. Michel Doyon,  
lieutenant-gouverneur du  
Québec*

L'honorable J. Michel Doyon s'est adressé aux Tables régionales de concertation des aînés par l'intermédiaire de son chef de cabinet et secrétaire particulier, le lieutenant-colonel Jean-François Provençal, le 30 octobre dernier. Celui-ci sollicitait leur collaboration afin de soumettre des candidatures et d'informer les aînés sur le Programme des distinctions honorifiques 2021.

La Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec a pour objet de reconnaître l'engagement bénévole, la détermination et le dépassement de soi par des Québécois et des Québécoises qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise. **Les municipalités, les organismes et les individus ont jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2021 pour soumettre une candidature.**

**VOIR ANNEXE 3 pour avoir toutes les informations.**

## « JUSTE UN PEU DE DOU » EN TEMPS DE PANDÉMIE

L'expression vient de Josée Blanchette, chroniqueuse du journal Le Devoir, dans son article du vendredi le 20 novembre en page B-8. Chaque vendredi, sous la rubrique « Zeitgeist » (« esprit du temps »), elle traite d'un sujet. Dans sa dernière production, elle mentionne que nous avons besoin de ouate, de soie, de « gros bas tricotés louses » pour terminer l'année.

**Pourquoi pas « Juste un peu de dou » par de l'humour. VOIR l'ANNEXE 2.**

## LA VACCINATION ANTIGRIPPALE SE POURSUIT

La vaccination contre la grippe se poursuivra jusqu'à la mi-décembre dans les cliniques de « MONVACCIN.CA ». La population de Chaudière-Appalaches est invitée à prendre rendez-vous pour recevoir le vaccin antigrippe:

1. Certaines pharmacies et cliniques de soins infirmiers  
✓ En consultant : [www.cisssca.com/vaccinationgrippe](http://www.cisssca.com/vaccinationgrippe)
2. Cliniques de vaccination  
✓ En visitant : [www.monvaccin.ca](http://www.monvaccin.ca)

Faites-vous vacciner contre la grippe

Prenez rendez-vous :

**MONVACCIN.CA**

**1 855 480-8094**

## ADOPTION DE LA LOI 56 SUR LES PROCHES AIDANTS

Adopté le 28 octobre dernier, ce projet de loi avait été déposé le 11 juin 2020. La loi vise principalement à reconnaître l'ensemble des personnes proches aidantes et à développer des mesures pour les soutenir dans les différentes sphères de leur vie. L'engagement du gouvernement est de s'assurer que la question des personnes proches aidantes soit mise à l'avant-plan dans les actions gouvernementales et nos institutions, peu importe le gouvernement en place.

Le projet de loi prévoit notamment :

- l'adoption d'une politique nationale pour les personnes proches aidantes;
- l'adoption d'un plan d'action gouvernemental;
- l'obligation pour les ministres et les organismes gouvernementaux de prendre en compte les principes directeurs et les orientations prévus dans la politique nationale dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de tout programme ou de tout autre service ou mesure les concernant;
- l'obligation pour chaque ministre de faire état des impacts prévus pour les personnes proches aidantes dans tous les projets de loi ou projets de règlement présentés au gouvernement, le cas échéant;
- la mise en place d'un comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux personnes proches aidantes;
- l'institution d'un comité de partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes qui serait composé principalement de personnes proches aidantes ou de leurs représentants;
- l'institution d'un observatoire québécois de la proche aide, qui serait un lieu d'observation, de vigie, d'analyse et de partage des savoirs visant à fournir des informations fiables et objectives en matière de proche aide;
- la proclamation de la Semaine nationale des personnes proches aidantes et différents mécanismes de reddition de comptes, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre du projet de loi et des obligations en découlant.

Source : MSSS

## POURRA-T-ON SAUVER NOËL?

À notre avis, la modération est de mise.

Doit-on prendre des risques à l'aube de l'arrivée des vaccins?

Il convient de trouver des moyens de combattre l'anxiété et de respecter les consignes.



## CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	RESPONSABLE
Novembre	MOIS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE	
Novembre	MOVEMBER – santé des hommes	
Ven. 27 nov. 2020 11 h 30	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (Zoom) Organisme : Se parler d'Hommes à Hommes Inc.	Marie-Claude Gagné d.g. 418 335-9717
5 déc. 2020	Journée internationale des bénévoles	

## Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec



Dans le cadre de son Programme des distinctions honorifiques, l'honorable J. Michel Doyon lance un appel de candidatures pour la Médaille du lieutenant-gouverneur 2021. Cette médaille a pour objet de reconnaître l'engagement bénévole, la détermination et le dépassement de soi de Québécois et de Québécoises qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise. Il y a trois catégories de médailles : la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse (couleur bronze), la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés (couleur argent) et la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel (couleur or).

### Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés

Pour être admissible à la catégorie aînée, la personne aînée doit être âgée de 65 ans ou plus au 1<sup>er</sup> février 2021. Pour un engagement bénévole soutenu au niveau social et communautaire, qui a débuté ou qui s'est poursuivi au-delà de l'âge de 64 ans, cette personne doit contribuer ou avoir contribué au mieux-être des personnes de son milieu ou à l'atteinte de la mission d'un organisme.

### Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse et mérite exceptionnel

Pour la catégorie jeunesse, médaille couleur bronze, seul le personnel de direction d'un établissement scolaire peut soumettre un dossier de candidature. Pour mérite exceptionnel, cette médaille couleur or vise à reconnaître les accomplissements exceptionnels d'une personne ou d'un organisme. Cette catégorie demeure, toutefois, à l'usage exclusif du Lieutenant-gouverneur du Québec. Le tout en fonction des valeurs et des causes qu'il soutient. Il est toutefois possible de lui faire des suggestions.

### Date limite pour un dépôt de candidature

Pour la catégorie aînée, le formulaire doit être rempli en ligne et transmis au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021 à l'adresse suivante : <https://www.lieutenant-gouverneur.qc.ca/aines-2021k/index.asp>

### Pour toute information concernant le programme.

Il faut consulter le site Internet au : <https://www.lieutenant-gouverneur.qc.ca/distinctions-honorifiques/aines.asp> . Par courrier électronique à [distinctions@mce.gouv.qc.ca](mailto:distinctions@mce.gouv.qc.ca) ou par téléphone au numéro sans frais : 1 866 791-0766.

Une invitation est lancée aux municipalités, aux organismes sociaux communautaires et aux institutions scolaires pour qu'ils présentent des dossiers de candidatures pour l'une ou l'autre de ces catégories. Par ailleurs, en 2019, et pour le territoire de la MRC des Appalaches, les médaillés de la catégorie aînée résidaient à l'intérieur de presque la totalité des municipalités.

Source : bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec

## CRÈCHE DE NOËL EN TEMPS DE PANDÉMIE

En temps de pandémie,  
faut c'qui faut!

Précautions à prendre pour installer  
la crèche de Noël



1. *Un maximum de 4 bergers sera autorisé dans la crèche. Tous devront porter le masque et respecter la distanciation sociale.*
2. *Joseph, Marie et l'Enfant Jésus pourront rester ensemble, vu qu'ils font partie d'une même bulle familiale.*
3. *L'âne et le bœuf devront détenir un certificat de non-contamination, délivré par l'AFSCA.*
4. *Les Rois Mages seront tenus à une quarantaine de 15 jours, qu'ils disposent ou non d'un test COVID négatif, vu qu'ils viennent de l'extérieur.*
5. *La paille, la mousse, les branches de sapin et autres décorations seront désinfectées à l'alcool.*
6. *L'ange survolant la crèche ne sera pas autorisé, en raison de l'effet aérosol produit par le battement de ses ailes.*
7. *Le chœur sera restreint à un seul participant, en raison du risque de contamination.*
8. *Aucun berger ne sera âgé de 65 ans ou plus, catégorie à risque.*
9. *Tous les participants non essentiels (santons de toutes sortes...) sont interdits.*
10. *Pilate expliquera à tous les participants autorisés comment se laver les mains.*